

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 114 (1988)
Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le contribuable genevois est certes bon prince, mais il ne saurait manquer de se rendre à cette évidence que la fiscalité de son canton est devenue singulièrement lourde (le temps est révolu où les Vaudois contemplaient avec envie le bout du lac) : s'il avait à voter sur la conservation du Palais Wilson en sachant ce que cela lui coûterait aujourd'hui et demain, peut-être qu'on ne retrouverait plus les 80% de partisans de la rénovation de l'Hôtel Métropole...

Un autre aspect a de quoi inquiéter : l'absence totale de culture architecturale de ces magistrats genevois. Si réellement le Palais Wilson est une « pièce marquante de notre patrimoine architectural », il convient alors de fustiger les responsables de la disparition des pissotières qui jalonnaient les rues de Genève comme autant de pièces marquantes, car elles relevaient de la même valeur architecturale. Comment peut-on espérer voir le citoyen acquérir une certaine culture dans ce domaine, si ses magistrats se mettent à l'unisson pour proférer des affirmations d'une telle ineptie ? On aurait attendu de leur part un meilleur discernement – ou plus de courage politique. La conséquence la plus perverse de l'aveuglement mis à conserver de tels bâtiments est que les architectes d'aujourd'hui sont exclus d'emblée de tous les points sensibles de la ville pour des

raisons qu'il faut bien, en dernière analyse, qualifier d'électorales. C'est une gifle monumentale infligée à la profession que d'empêcher même les meilleurs architectes contemporains de faire la preuve de leur goût et de leur talent sur un site privilégié comme celui du quai Wilson. Heureusement que les hommes politiques de jadis ont su voir plus loin, sans quoi la rade dont Genève est à juste titre si fière ne serait entourée que de quelques pailloles préhistoriques. Certes, les architectes des générations passées ont aussi parfois commis des fautes de goût – même autour de la rade –, mais ils nous ont légué un ensemble magnifique. De quel droit MM. Grobet et Haegi déniaient-ils aux créateurs de notre temps le talent reconnu à leurs aînés ? Les exemples d'architecture contemporaine réussie et d'intégration heureuse ne manquent pas à Genève – grâce au goût et à l'audace de maîtres d'ouvrage cultivés. L'intégration au plan de site de la rade¹ d'un nouvel édifice sur l'emplacement du Palais Wilson est un défi que les meilleurs architectes s'honoreraient de relever.

Le propre des décisions officielles résiderait-il dans le fait qu'elles n'ont pas à être justifiées objectivement ? On pourrait le croire, à considérer le nouveau bâtiment du Collège Calvin. En effet, le Grand Architecte cantonal (comment appeler autrement un déci-

deur aussi souverain que M. Grobet ?) a exigé que le projet de cet édifice soit amputé d'un étage, pour préserver la vue sur le lac dont on jouit de la promenade Saint-Antoine. Il est intéressant de comparer le panorama tel qu'il s'offrait avant la construction (après démolition de l'ancienne caserne des pompiers) avec celui dont on bénéficie aujourd'hui. Oui, vous avez gagné : on n'a plus vu le lac de cet endroit depuis le début du siècle au moins et le nouveau bâtiment se trouve dans une autre direction ! Lorsque les responsables du Collège se trouveront à l'étroit dans leurs nouveaux locaux, ils ne pourront même pas se consoler en allant contempler le lac du haut de Saint-Antoine...

On pourrait conclure en constatant que si Genève n'a pas l'architecte cantonal que souhaitait l'Interassar², elle a au moins un décideur doté de pouvoirs bien plus discrétionnaires que le fonctionnaire souhaité. A propos : le cahier des charges proposé par l'Interassar prévoyait la promotion de la culture architecturale...

Dédale

¹ Voir « Le plan de site de la rade de Genève », par Pierre Baertschi et Hervet Basset, IAS N° 21 du 11 octobre 1979.

² « L'architecte cantonal et son rôle, vus de Genève », IAS N° 13 du 18 juin 1987.

« Culture intégrée » et protection phytosanitaire

Etre paysan en cette fin de XX^e siècle est un métier exigeant. De l'agriculteur moderne on attend aujourd'hui qu'il connaisse à fond les techniques agronomiques sans lesquelles la protection phytosanitaire, une bonne exploitation des sols et des récoltes satisfaisantes quant à la qualité et au rendement ne sont plus possibles : analyse systématique des sols pour, d'une part, éviter un excès d'engrais à la fois cher et nuisible et, d'autre part, apporter aux champs en quantités soigneusement dosées et équilibrées les substances et mati-

res indispensables à la bonne croissance des plantes vivrières et autres mises en culture ; assolement favorable ; judicieuse sélection des espèces végétales pour qu'elles soient adaptées au milieu agricole local.

Cette « culture intégrée », comme on l'appelle, fait partie des activités de la société Bayer AG à Leverkusen, dont tous les produits de protection phytosanitaire subissent de longues phases d'essais et d'expérimentations « sur le terrain ».

Bayer a installé récemment à Monheim, en Rhénanie, tout près de Düsseldorf, un nouveau centre de protection phytosanitaire où travailleront, dès le début de 1988, 1700 personnes. On y effectuera notamment des recherches précises pour savoir de quelle manière et en combien de temps les produits sont totalement absorbés par les plantes et les sols. Etant donné que chaque région agricole possède ses propriétés spécifiques, Bayer entretient des stations expérimentales dans le monde entier. A la Stanley Farm, dans les environs de Kansas City aux Etats-Unis, on traite, par exem-

ple, sur une surface de 125 ha et sur environ 85 champs d'expérimentation, les plantes avec de nouvelles substances actives, de façon à vérifier très exactement leur compatibilité avec les plantes mises en culture et les terres où elles sont plantées, et en vue aussi de déceler très méticuleusement les éventuels dangers qui en pourraient résulter pour la santé des hommes et du bétail.

De tout temps, l'agriculture est allée de pair avec la lutte contre les prédateurs et les parasites de toutes sortes. Dans l'Antiquité déjà, les paysans ont eu à souffrir des sauterelles. Ce n'est qu'à partir de 1900 qu'on s'est mis à lutter contre les « mauvaises bestioles » par aspersion ou pulvérisation systématiques, essentiellement avec des composés du soufre et de l'arsenic. La « culture intégrée » en revanche ne fait appel à des produits chimiques pour combattre prédateurs et parasites qu'à partir du moment où leur multiplication dépasse très nettement celle de leurs ennemis naturels, et où l'équilibre naturel risque d'être perturbé. L'industrie de la branche entreprend d'ailleurs de sérieux efforts pour mettre au point des substances

actives combattant de façon ponctuelle et systématique les espèces déterminées de prédateurs ou de parasites, sans influer sur les autres régimes naturels et les perturber eux aussi. « Autant que nécessaire et aussi peu que possible », tel est le principe visé aujourd'hui par la technique agronomique.

Pour arriver à reconnaître à temps si certains parasites ou prédateurs s'approprient à « se ruier » sur une espèce végétale déterminée et à ruiner les cultures concernées, les spécialistes ont inventé toute une gamme de « trucs biotechniques ». L'un d'eux consiste à utiliser des substances d'appât très sophistiquées et spécifiques à diverses espèces d'insectes, pour allécher l'ennemi et l'attirer fatalement dans un piège sans issue. Le nombre des bestioles ainsi capturées fournit de précieux enseignements sur le nombre total dans l'essaim, la prochaine ponte prévisible, etc., grâce à quoi les services d'alerte des offices de protection phytosanitaire sont en mesure, par des avis aux agriculteurs, de donner le feu vert pour l'utilisation d'un produit donné, au moment idéal pour assurer sa pleine efficacité.

